REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Avril 2022

Commune de PAULHAN

N° 2022/04/03

Date de la convocation	30/03/ 2022
eri e en decente en	<u>Votes</u> : 25
Présents: 19	Pour : 25
Absents: 02	Contre: 0
Représentés: 06	Abstention: 0

L'an deux mille vingt-deux et le six avril, Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans la salle du conseil municipal, à dix-huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: MM.VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEC Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, JAURION Léon, LAMBERT Véronique BIROUSTE Pascal, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, RODES Magali, DJUROVIC Aleksandra, GARIN-MICHAUD Gérard, NOUGOUM Mohamed.

Etaient Absents: MM. LABORDA Véronique, JAM Thierry.

Procurations: - Mme GASC Carine à Mme RICARD Christine

- Mr GASC Georges à Mr VALERO Claude
- Mme AMMARI Hanane à Mme DAVIT Hélène
- Mr SEBASTIAN David à Mr ALEIX Bertrand
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mme HEREDIA Fabienne à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2021 - Budget Commune

En application de l'instruction comptable M14, il appartient au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220406-2022-04-0003-DE Date de télétransmission : 13/04/2022 Date de réception préfecture : 13/04/2022 Il est exposé en outre que conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement du Compte Administratif doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au titre de l'exercice écoulé.

Les résultats constatés sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un excédent de fonctionnement à affecter de 663 808,61 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un excédent d'investissement de 571 738,01 €.

En outre, la section d'investissement laisse apparaître les restes à réaliser suivants :

① Dépenses d'investissement :

1 032 700,00 €

② Recettes d'investissement :

545 695,00 €

Le résultat des restes à réaliser est déficitaire pour 487 005,00 €. Le résultat de la section d'investissement (résultats cumulés plus restes à réaliser) est donc excédentaire pour 84 733,01 €.

Il est proposé l'affectation des résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 comme suit :

Type d'affectation	Montant
Section de fonctionn	nement
Report excédent antérieur (article 002)	416 304,61€
Réserve d'investissement (article 1068)	247 504,00€
Section d'investisse	ement
Report excédent antérieur (article 001)	571 738,01€

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'affecter les excédents et déficits cumulés des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire Claude VALERO

Accusé de réception en préfecture 034-213401946-20220406-2022-04-0003-DE Date de télétransmission : 13/04/2022 Date de réception préfecture : 13/04/2022